



Modification de planning pendant les vacances

Par **Ajnin**, le **12/12/2017** à **12:50**

Bonjour,

Je rouvre donc un topic.

Je suis actuellement en vacances jusqu'au 17. Ma reprise de travail était prévue le 19 à 19h.

J'ai reçu un nouveau planning pendant mes vacances. Me faisant reprendre le 18 à 22h30.

1/ Suis-je obligé d'honorer cette vacation?

De plus cette vacation dure de 22h30 à 9h30 soit 11h et la suivante est à 19h soit 9h30 plus tard.

2/ Le temps de repos entre 2 vacances est-il respecté

Je suis sur la convention collective de la sécurité privée

Merci

Par **P.M.**, le **12/12/2017** à **13:41**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement avec [celui-ci...](#)